objectivité et subjectivité

en science et en morale

Copie de conservation et de diffusion, disponible en format électronique sur le serveur WEB du CDC : URL = http://www.cdc.qc.ca/prospectives/12/norton-couture-12-1-1976.pdf
Article revue Prospectives, Volume 12, Numéro 1.

* * * SVP partager l'URL du document plutôt que de transmettre le PDF * * *

par David Fate Norton et Yves Couture

"Au fond, quelle différence y a-t-il entre la connaissance scientifique et la connaissance morale?" — "..." "oui, Pierre?" "En science, on est objectif!" Cet article est né de la constatation suivante: les étudiants semblent entretenir (ou on entretient pour eux) certains mythes ayant pour fondement un ensemble de confusions en regard du sens des concepts objectif et subjectif. Le but principal de cette analyse de type philosophique est d'offrir à des éducateurs la possibilité de faire éclater deux mythes. Le premier est celui de l'objectivité de la science. Il s'agit bien d'un mythe quand on considère que les objets de recherche des sciences ne sont définis qu'en accord avec les politiques des États (gouvernés par les seuls représentants de la classe au pouvoir) qui les financent directement ou indirectement, quand on considère que les clients des scientifiques sont les autres scientifiques et les étudiants bien sûr, mais aussi et surtout les organismes gouvernementaux, les corporations industrielles, les militaires qui réclament tous au moins des conseils, sinon des actes particuliers qui ont pour fin ultime la croissance de leur pouvoir:

quand on considère qu'aux USA, la NASA en particulier et un ensemble d'autres commandites furent ordonnées, sanctionnées, patronnées par l'administration Eisenhower en réponse au lancement par l'URSS du Sputnik le 15 octobre 1957; quand on connaît suffisamment de faits, de détails pour pouvoir affirmer que les laboratoires scientifiques ne sont pas aussi aseptiques qu'il nous fait généralement plaisir de le croire. Qu'est-ce à dire sinon qu'il n'existerait pas de procédure spéciale qui ferait de la science une connaissance à part: que ce que l'on appelle la science n'a pas de privilèges en matière d'objectivité qui lui permettraient de prétendre atteindre la vérité: c'est. en effet, ce que nous entendons démontrer: l'objectivité n'est qu'une manière de connaître divers objets. D'ailleurs les scientifiques eux-mêmes n'ont plus de prétentions à La Vérité. Jacob nous dit: "Comme les autres sciences de la nature, la biologie a perdu nombre de ses illusions. Elle ne cherche plus la vérité. Elle construit la science1."

Le second mythe est celui de la subjectivité de la morale. Au cours des années soixante, rapidement d'ailleurs, le manichéisme a disparu du Québec: quand les autorités qui soutenaient cette division du monde en bons et en méchants ont passé le pouvoir à d'autres. le manichéisme a fait place au scepticisme moral. Comme on avait éventé la mèche de l'autoritarisme moral au Québec. on a eu l'impression d'éventer la mèche de toute morale. Comme on a révélé en fait que l'autoritarisme moral avait comme fonction de prendre des décisions en des matières où la subjectivité avait une place importante, et parce que toute la morale était contrôlée par l'autorité, il a semblé qu'il n'y avait de morale qu'autoritaire et subjective. Comme la Révolution tranquille a effacé l'autorité morale, elle n'a laissé que le subjectivisme. Rares sont ceux qui sont prêts à reconnaître à d'autres la possibilité de porter un jugement moral: c'est en ce sens que le manichéisme a fait place au scepticisme moral.

Si, en toute question morale, nous risquons toujours de nous voir apporter l'objection que les jugements moraux sont subjectifs et qu'on n'a pas à en discu-

^{1.} Jacob, François, *La logique du vivant*, Paris, N.R.F., Gallimard, 1970, p. 24.

ter, nous nous trouverons ultimement devant l'impossibilité de soumettre quelque justification que ce soit à examen. Aussi nous avons l'intention d'examiner les caractéristiques de l'objectivité et de voir si ces caractéristiques peuvent aussi être celles du jugement moral, de la critique, de l'examen d'une justification. En fait, si nous écrivons cet essai avec une certaine appréhension. mais sans hésiter, c'est que nous savons deux choses. La première, que les jugements moraux sont en fait examinés et critiqués et que les hommes, au moins quand ils y sont forcés, offrent des justifications pour leurs actions. La deuxième, c'est qu'il nous reste encore à rencontrer celui qui est prêt à pousser son scepticisme jusqu'à dire que l'on n'a pas à formuler de jugement moral, et que ce qui s'est passé dans les camps de mort nazis est une question d'opinion.

Un sens qui prête à confusion

Souvent, les concepts objectif et obiectivité sont utilisés dans des contextes où ils prennent des significations douteuses, inutiles, et qui induisent facilement en erreur. Plus précisément, il apparaît dans nombre de discussions que le concept subjectif est utilisé comme s'il était un concept relatif qui s'opposerait au concept objectif, gardé, lui, dans les comportements verbaux traditionnels comme un vestige d'un idéal plus ou moins dépourvu de sens et qui ne peut être atteint.

Notre information est le résultat de l'opération de nos facultés. Ceci peut sembler trivial à prime abord. Il relève en effet d'un niveau de conscience élémentaire d'appréhender d'une part que votre fauteuil se trouve sous vous et, d'autre part, que vous ne pourriez le savoir sans un exercice des mécanismes de votre cerveau. Tous, sauf certains dans des cas limites, peuvent se rendre compte de ce que leur expérience d'un objet dépend de la présence d'un objet d'une part et de l'exercice de leurs facultés d'autre part. Cependant, une erreur importante est souvent commise parce que ce phénomène est mal interprété.

On trouve cette erreur dans la formulation (implicite ou explicite) suivante: parce que toute connaissance dépend de l'opération des mécanismes du cerveau, toute connaissance peut donc être appelée subjective. L'erreur consiste à utiliser ou à prétendre utiliser un concept relatif dans un contexte où aucun autre concept relatif relié au premier et contraire à celui-ci ne peut être utilisé. l'on veut distinguer de ceux qu'on appelle froids. Dans ce cas, l'objet décrit aurait pu en principe posséder la caractéristique contraire. Vous avez pris une douche chaude ce matin et vous auriez fort bien pu en prendre une froide. Le concept chaud est un adjectif qu'on accole à divers objets pour indiquer que ceux-ci ont certaines caractéristiques, alors qu'ils auraient pu avoir les caractéristiques contraires. ou se trouver dans un état différent.

Le concept subjectif est un adjectif relatif comme le concept chaud. Mais quand certains ont recours à lui pour signifier que toute connaissance humaine dépend de l'exercice des mécanismes du cerveau, ils intro-

duisent certaines difficultés. Notons tout d'abord que cette conception de la subjectivité peut, à la limite, entraîner une aberration philosophique comme celle de Berkeley qui allait jusqu'à faire dépendre l'existence même des obiets, du cerveau de celui qui les connaissait. Il semble bien que personne aujourd'hui ne soit prêt à maintenir une position aussi extrême. Mais nous rencontrons souvent des personnes qui génèrent par leur langage des confusions importantes. Confusion logique d'une part parce que "subjectif" est dépouillé de son caractère relatif: on ne peut plus en effet lui opposer une objectivité de la connaissance qui soustrait une connaissance quelconque à l'exercice des facultés du connaissant. Confusion épistémologique d'autre part: si tous reconnaissent que l'exercice des mécanismes du cerveau est nécessaire à toute connaissance. tous ne sont cependant pas On appelle chauds les objets que prêts de maintenir qu'il ne peut y avoir de connaissance humaine qui soit objective.

> Ainsi, il semble bien qu'il faut éviter toute utilisation du concept subjectif dans un sens où le concept objectif lui ne peut exister comme pendant relatif. Une telle utilisation n'offre par ailleurs aucun intérêt: affirmer que toute connaissance humaine dépend de l'exercice des mécanismes du cerveau est une lapalissade qui ne permet pas de faire la discrimination que l'on recherche par ailleurs, c'est-à-dire que certaines connaissances sont subjectives alors que d'autres sont objectives, que certaines connaissances sont biaisées alors que d'autres le sont moins ou pas du tout. La question se pose donc de savoir quelles sont les

caractéristiques de l'objectivité quand nous savons qu'objectif ne peut signifier absolument indépendant de l'esprit, et que, tant les objets eux-mêmes que les jugements des hommes possèdent une certaine objectivité.

L'objectivité des objets

Commençons par retourner à la division habituelle du monde. Celui-ci, objet, se présente à nous, sujets. Les objets sont des choses qui sont forcément hors de nous. C'est ainsi qu'on les appelle. C'est du moins ce que font les dictionnaires en nous disant généralement que objectif est un adjectif qui se rapporte à l'objet et qui nous réfère à un ensemble de caractéristiques d'objets.

Si cette approche simple peut satisfaire le lecteur d'un dictionnaire, elle ne peut satisfaire certaines exigences d'analyse philosophique. Certains philosophes se sont demandé ce qu'étaient des objets et comment nous en arrivions à les connaître. Une question plus pratique pour nous serait de se demander quelles sont les caractéristiques d'un objet (d'une de ces choses qui nous semblent extérieures à nous) qui nous amènent à lui conférer un statut différent de celui de certains autres éléments de notre conscience. Quelle différence y a-t-il donc entre cet arbre que je vois vert, là, dans la cour et cet arbre rose avec lequel je causais hier soir dans mes rêves? Évitons de discuter d'emblée de la réalité ou de l'irréalité de l'un et de l'autre pour nous consacrer plutôt à l'examen des caractéristiques que semblent posséder les objets d'un certain type comme l'arbre de la cour et qui ne

semblent pas être possédées au même degré par les objets de l'autre type.

Il me semble que la différence entre les objets extérieurs et les objets rêvés se trouve dans la continuité, l'indépendance, la cohérence et l'intersubjectivité.

La continuité

Nous attendons régulièrement des objets qu'ils offrent une certaine continuité et même nous nous fions à cette continuité. Je sais que ma machine à écrire se trouve sur ma table de travail. Je m'attends à ce que chaque fois que je passerai devant ma table et que je regarderai, je la verrai. Et si je ne la vois pas, je sais qu'on l'a retirée pour épousseter, ou parce qu'on a dû, d'une manière ou de l'autre, la tirer de la table. Quand elle est en place. je peux taper jusqu'au coucher, et je m'attends à ce que je puisse recommencer à le faire le lendemain matin quand je me lèverai. Je sais que même si i'arrive à la maison à un moment inattendu, je la trouverai là sur la table, prête à servir.*

En somme, je puis dire que les objets ont une certaine permanence. Je peux faire l'expérience d'un objet pendant un certain laps de temps, inclure les expériences de cet objet dans un mouvement généralisé d'expériences qui s'appelle ma vie. Ce n'est pas parce que je m'endors le soir qu'à mon réveil l'objet aura disparu. Je sais même, pour avoir vu comme vous tous de vieilles machines à écrire, qu'il y a un certain nombre de chances pour que celle-ci, si je continue de l'entretenir comme je le fais, devienne aussi une antiquité, que mon fils dise à son fils que c'était la machine du grandpère, que son fils à lui, etc.

Mais la machine à écrire qui écrit toute seule, quand je lui parle et dont j'ai rêvé la nuit dernière, n'a aucune chance de devenir un objet vénérable, de devenir un vieil objet. En fait, ce matin, au moment du lever, j'ai cherché partout mais je n'ai pu la trouver. Et ce, même si dans mon rêve, elle se trouvait sur ma table au lieu et à la place de la vieille machine. C'est le premier café qui lui a réglé son compte définitivement.

* Il y a dans notre démonstration un tas de choses simples qui semblent aller de soi mais qu'on ne verbalise pas toujours ou qu'on ne porte pas au niveau d'une conscience explicite: il peut être utile de dépasser l'état de "conscience confuse" qui ne nous révèle pas ce qui fait le spécifique d'un objet. D'un autre côté, notre démonstration se fait pas à pas, point par point, pour faciliter la compréhension de données qui sont tout aussi pertinentes lorsqu'il s'agit d'objets à caractère moral.

L'indépendance

On peut associer à la continuité le fait que les objets que l'on considère réels ont une apparente indépendance. Ils sont indépendants de moi et de mon attention. Il est vrai que je ne peux percevoir ma machine à écrire à moins que je puisse la regarder et à moins qu'effectivement je ne la regarde, ou

je ne la touche. Chaque fois que je la cherche, je la trouve. Et même quand je n'y pense pas mais que je regarde sur ma table de travail, je la vois qui est là comme en attente, pour que je la voie, pour que je m'en serve. Je peux même au moment de cette analyse bizarre que la philosophie m'amène à faire, essayer de mettre ma machine à l'épreuve. Je peux fermer les yeux, les ouvrir soudainement, elle est là. Je ne la prends pas en flagrant délit d'absence. Je peux m'éloigner puis me retourner, même résultat. En somme, il n'y a rien qui me permette de conclure que ma machine dépend de ma conscience pour exister. Je sais qu'elle ne se déroule pas à mesure que j'ouvre les yeux, et je sais que les yeux fermés je peux demander à Nicholas si elle est là et qu'il me répondra que oui. Dans de telles circonstances, il n'y a que deux choses possibles. Ou bien la machine est indépendante, existe indépendamment de l'exercice des facultés de mon cerveau; ou bien c'est une machine vive. remplie de tours, et qui les joue parfaitement chaque fois. C'est plus qu'une machine à écrire.

Mais la machine qui écrit toute seule quand je lui parle ne peut passer tous ces tests. J'ai beau fixer l'endroit où la machine rêvée se trouvait dans mon rêve, je ne découvre que la mienne. Elle avait certaines couleurs qui étaient différentes, je ne les retrouve pas. Il n'y a que ma mémoire qui puisse donner une certaine existence, un certain type d'existence à cette machine de rêve. Elle ne semble pas pouvoir se supporter elle-même. Elle ne peut exister en fait que lorsque

j'exerce cette faculté de mon cerveau qu'est la mémoire. Elle n'a pas d'indépendance.

La cohérence

Si ma machine à écrire possède la continuité et l'indépendance, je m'attendrai aussi à ce que ses divers éléments aient entre eux certaines relations. Non seulement cette machine grâce à laquelle je tape est continue et indépendante, mais j'y trouve certains éléments que je ne trouvais pas chez la machine rêvée. À cause même des deux premières caractéristiques, il me semble que je peux multiplier à l'envi les différentes expériences possibles de ma machine actuelle. Par exemple, je la vois toujours de face. Mais lorsque je décide de mettre un tampon entre elle et la table pour diminuer le bruit qu'occasionne le fait de dactvlographier, je peux en profiter pour regarder dessous. J'y trouve de la poussière que j'enlève, un ensemble de ressorts parfaitement alignés, des tiges; je vois ses touches par en dessous. Et si je la tiens en l'air un peu, je m'apercois qu'elle a en plus de ses lignes, de son gris neutre, du rouge de son signe et de sa marque de commerce, un certain poids. Je dois même la déposer, elle est lourde. Je peux la confier à un technicien. Je m'attends à ce qu'elle revienne parfaitement nettoyée et libérée de certaines difficultés de fonctionnement qui me rappelleront les premières expériences que j'ai eues avec elle quand elle était neuve. Si le technicien ne me la retourne pas au moment prévu, je l'appellerai au téléphone pour lui demander quand il la retournera.

En somme, la cohérence de cette machine se trouve dans le fait que je peux lui trouver de nouveaux aspects, si je la retourne dans un sens ou dans l'autre. Et si elle n'est pas chez moi, je peux en retracer les allées et venues dans un ensemble de gestes cohérents. Si je presse une touche "h". je sais que j'obtiendrai une touche "h" et non pas une touche "g". Et si le contraire se produisait, je chercherais une explication qui soit cohérente. J'imaginerais tout d'abord que quelqu'un m'a joué un tour. J'essayerais de savoir comment on a pu me jouer ce tourlà, etc. Donc, l'expérience de l'objet réel est cohérente: si je répète le fait de la regarder sous le même angle, elle se présentera toujours de la même façon.

On voit immédiatement que cette machine à écrire réelle est susceptible d'expériences auxquelles la machine rêvée ne peut se prêter. En bref, un objet irréel semble être celui dont le comportement est tellement incohérent, tellement inconsistant, que sa disparition soudaine m'amène à conclure qu'il n'a jamais en fait existé que sous la forme d'un produit de mon imagination. Si on veut me permettre un truisme, je dirais que les objets irréels sont ceux qui ne se plient pas aux exigences de la logique de l'existence. Un homme irréel serait. entre autres choses, un homme qui n'a pas à manger, qui n'a pas à dormir, qui n'a pas à évacuer, tous des gestes qu'une certaine logique ou cohérence de la réalité impose aux objets qui s'y trouvent.

L'intersubjectivité

Un dernier trait évident des objets réels qui sont suscepti-

bles de connaissance par plusieurs personnes, c'est leur intersubjectivité, leur caractère public.

Quand j'ai décidé de me procurer une machine à écrire afin d'éviter de toujours imposer aux autres ma calligraphie fantaisiste, je me suis transporté dans un magasin situé dans une certaine rue. En entrant, i'ai demandé à un vendeur de me donner les caractéristiques de diverses machines. Il me les expliquait en me montrant chacune d'elles. Je suis retourné chez moi. J'ai demandé conseil à des gens que je connais et qui possèdent des machines à écrire. Le lendemain, quand j'eus pris une décision, je suis retourné au magasin et quand je vis mon vendeur, je l'amenai vers une machine particulière et en montrant du doigt (même si ça ne se fait pas) je lui dis: "C'est celle-là que je prends." Quand j'arrivai à la maison, je dis à Danielle: "Regarde, c'est la machine que j'ai choisie." En somme, cette machine avait été vue par le vendeur, par moi et par Danielle. Et je sais que tous ceux qui viennent à la maison et voient ma table de travail ne peuvent que voir en même temps cette machine. Je sais enfin que je peux la transporter partout et la produire à tous ceux qui me demanderaient de la voir.

Quant à l'autre machine, j'ai beau en parler à Danielle, lui expliquer combien c'était un engin intéressant, lui dire qu'elle se trouve là sur la table de travail et je n'obtiens pour toute réponse qu'une tasse de café. Et si Danielle accepte d'en causer, ce n'est que pour dire combien une telle machine me serait utile, parler du temps gagné à travailler avec

une telle machine qui ne commettrait pas toutes les erreurs de frappe que je fais habituellement. Et si le continuais à décrire cette machine à Danielle avec tous les détails dont je peux me souvenir, Danielle ne pourrait alors que faire appel à mon sens commun et me rappeler que les créations de mes rêves ne sont pas réellement à la disposition des autres. Et que de tout ce travail que j'ai fait pendant la nuit avec cette machine de rêve, il ne reste rien et qu'elle, Danielle, ne peut même pas écrire une lettre à une amie en voyage. Et si la machine réelle venait à disparaître et que je ne trouvais pas d'explication à sa disparition, j'appellerais la police pour lui demander de la retrouver. Mais que cette machine de rêve soit disparue ne m'amène pas à poser le même geste.

En somme...

... si la question de la réalité des choses peut se poser, si la chicane est possible quant à l'existence de certains détails propres à un objet, nous nous entendons certainement pour dire que les objets réels ont certaines caractéristiques qui nous permettent de les reconnaître, et de les distinguer de ces choses qui sont rêvées ou imaginées (habituellement). Les objets réels sont relativement continus, indépendants, cohérents et accessibles à la perception publique. Les objets rêvés, eux, ne continuent pas dans le temps, dépendent exclusivement de l'exercice des facultés de notre cerveau, ne sont soumis à aucune des exigences de la logique de l'existence, et ne sont pas accessibles aux autres à moins que les autres sachent qu'il s'agit d'un rêve et qu'ils le trouvent

assez amusant pour essayer de se le représenter par un exercice de leur imagination. Nous dirions donc que ce qui est objectif est ce qui est relativement continu, indépendant, cohérent et public. Nous avons donc ici une précision du sens du terme objectivité qui le rend un concept relatif de même nature que le chaud dont nous avons discuté au début. Un ensemble de caractéristiques est en fait l'ensemble de points de repère qui nous permettent de reconnaître l'existence d'un état de fait. Et le concept objectif indique à l'auditeur ou au lecteur que ce à quoi il est appliqué se trouve être dans un état de fait donné et qui contraste avec un autre état de fait qui aurait pu lui aussi exister. Le clavier sur lequel je tape maintenant est objectif. Le clavier de rêve est subjectif.

Ainsi nous avons progressé quelque peu. Nous avons tout d'abord identifié les causes de la confusion que provoque parfois l'utilisation du concept de subjectivité. Dans cette deuxième partie, nous avons identifié un sens relativement précis du concept objectif comme concept relatif qui appelle un concept contraire et relié. Cette liste de caractéristiques permet de faire la différence entre un objet réel et un objet irréel. Elle nous permet d'identifier un objet digne de connaissance par plusieurs hommes. C'est bien sûr l'existence de la machine à écrire qui me sert présentement et qui constitue l'exemple de la deuxième partie. Mais c'est aussi le cas d'un ensemble de choses qui sont de nature différente. Le clavier se pointe du doigt. Mais il y a aussi des objets dignes de connaissance par plusieurs personnes qui ne peuvent être identifiés en pointant du doigt. "Ce qui s'est passé à Auschwitz' est aussi un objet digne de connaissance. Il a aussi d'une certaine manière la continuité. Je sais que chaque fois que je ferai référence à la période 1939-1946, je retrouverai comme un des éléments importants de cette période "Ce qui s'est passé à Auschwitz". Je sais que depuis cette époque, le concept de génocide rappellera infailliblement entre autres "Ce qui s'est passé à Auschwitz". Je sais aussi que cet objet est indépendant de l'exercice des mécanismes de perception; que ce n'est pas parce que quelqu'un l'ignore ou veut l'ignorer que cet objet n'existe pas; qu'il est disponible en somme à la connaissance humaine. De plus, cet objet est cohérent. Il provoque chaque fois un certain ensemble relativement bien défini d'expériences. Il appelle l'horreur bien sûr; il rappelle que les bourreaux portaient au fermoir de leur ceinturon l'inscription Gott mit uns; il rappelle aussi un ensemble d'images, le nom de certains hommes, etc.; il rappelle l'ensemble cohérent des rationalisations apportées par les responsables, etc. Enfin, c'est un fait intersubjectif. Tous peuvent en prendre connaissance à des degrés divers et de diverses façons.

Le concept objectif permet donc dans un premier temps d'identifier les objets réels. Mais le concept objectif est aussi utilisé, non seulement comme concept voulant indiquer le contraste entre ce qui est public et indépendant de l'exercice des facultés de l'esprit, par opposition à ce qui est strictement privé et dépendant pour son existence des facultés, mais aussi pour distinguer certains types de jugements qui

sont portés sur les phénomènes. Le concept d'objectivité ne s'applique donc pas seulement aux phénomènes mais aussi aux jugements que l'on porte sur les phénomènes.

Les caractéristiques de l'objectivité des jugements

Ce qui fait que l'on prête habituellement le caractère de l'objectivité à la connaissance scientifique se trouve généralement dans le caractère public des processus de connaissance et dans l'utilisation d'une instrumentation ou si l'on préfère dans le recours par celui qui professe une certaine connaissance scientifique à autre chose que ses propres facultés, à quelque chose d'extérieur à ses propres facultés.

Nous savons déjà que la connaissance scientifique est subjective dans la mesure où c'est une connaissance humaine. Nous imaginons, nous savons que la connaissance du scientifique porte sur des objets qui ont les caractéristiques que nous avons décrites plus haut (afin de ne pas éliminer la possibilité d'une connaissance scientifique des rêves par exemple, nous devons ajouter que la connaissance du scientifique peut aussi porter sur des objets auxquels il est possible de conférer les caractéristiques de l'objectivité que nous avons décrites ci-haut). Aussi quand quelqu'un dit que le jugement moral est subjectif, il me semble qu'il veut dire, entre autres choses, que le jugement moral n'est pas scientifique, qu'il n'y a aucune parenté entre le jugement scientifique et le jugement moral. Il ne peut vouloir dire que le jugement moral n'est pas scientifique, n'est

pas objectif au sens où il ne porte pas sur un objet digne de connaissance: nous avons vu en effet, que Auschwitz en tant qu'objet de la connaissance est tout aussi objectif que... l'électricité. Ce qu'il veut donc nier à l'évaluation morale, c'est une certaine parenté avec la connaissance scientifique quant au processus. Je ne veux pas que cet essai tourne à l'analyse de la méthode scientifique. On quitterait en faisant une telle chose le champ que nous nous sommes défini aux termes de cet article qui cherche à faire de la lumière sur la question de l'objectivité et celle de la subjectivité. Aussi, la meilleure manière de procéder maintenant me semble être celle où nous essaierons de déterminer le sens dans lequel il est entendu qu'un juge pose un jugement objectif, puis nous essaierons de voir au moins superficiellement dans quelle mesure il peut y avoir une parenté avec la connaissance scientifique.

Un certain nombre de personnes

Prenons un exemple simple. Un cas de meurtre est amené devant les tribunaux. Les avocats de la défense et de la couronne ont présenté leurs preuves. Le jury les a entendues et se retire pour délibérer. Après deux jours, après trois jours, le président du jury revient devant le tribunal pour annoncer qu'il y a désaccord et que le jury ne peut se prononcer unanimement sur la culpabilité ou la non-culpabilité de l'accusé. En fait, il s'agit d'un juré unique qui refuse de se prononcer avec les autres sur la culpabilité de l'accusé. Tous les autres, devant les faits qui leur sont présentés, les objets que l'un et l'autre avocats ont

présentés en preuve, s'accordent pour dire que l'accusé est coupable. Le douzième juré a vu les mêmes faits, les mêmes objets et n'est cependant pas prêt à reconnaître que, même s'il s'agit là de faits publics bien surs et qui ne dépendent pas de l'exercice des facultés de certains pour exister, ces faits sont des motifs, des raisons, des preuves suffisantes pour établir la culpabilité de l'accusé. Que se passe-t-il? Devant quoi nous trouvons-nous?

Nous pouvons nous poser la question à savoir si généralement il est possible de retrouver une situation analogue dans le monde de la science dite obiective. L'histoire de la science est remplie de faits semblables où tous croyaient qu'une certaine interprétation scientifique était la seule possible. Tous ont cru longtemps que la terre se trouvait au centre de l'univers. Ceci nous a valu des explications schématiques de cercles concentriques. Puis ce fut l'explication des hémicycles, etc. Puis, un jour, la terre ne fut plus au centre de l'univers et Galilée était le seul à le croire. Képler a rompu avec son maître Tycho-Brahé pour être le seul à professer une certaine interprétation. Il y eut Newton et un jour Einstein fut seul contre tous les newtoniens de la terre. En somme, tant dans le monde moral que dans le monde scientifique, il est possible que les phénomènes publics reconnus par tous appellent cependant des interprétations différentes par divers individus.

Dans le cas de notre jury, il faut admettre la possibilité que rien ne puisse venir modifier les jugements portés par les uns et par l'autre. Ces questions de meurtre sont des questions difficiles à évaluer. Certaines

considérations comme celles portant sur le nombre des jurés pourraient être faites. Par exemple, il est clair dans le cas que nous examinons, que les douze personnes présentes ont repris à leur compte les diverses interprétations proposées par les avocats. Il est clair qu'en deux ou trois jours, les personnes ont probablement fait le tour de toutes les interprétations possibles. Et c'est au terme de toutes ces interprétations que nous nous trouvons devant une situation sans issue. N'était-ce de l'impossibilité légale de modifier le nombre des jurés, nous aurions peut-être tendance à croire que d'ajouter un certain nombre de personnes amènerait des "informations différentes", de nouvelles interprétations et que ces nouvelles interprétations auraient probablement comme conséquence de modifier la situation, c'est-à-dire d'amener le juré dissident à se joindre aux autres, ou d'amener les autres à adopter le point de vue du juré dissident. D'ailleurs, porter la cause devant un autre jury revient en fait à augmenter le nombre des personnes qui se verront présenter les faits et qui en discuteront à leur tour. On sait que l'on en arrivera à un verdict un jour. Aussi, nous sommes devant l'obligation de reconnaître deux faits: dans le cas du premier jury de douze personnes qui ne peuvent s'entendre, nous devons admettre qu'il y a là une mésentente honnête. Dans le deuxième cas, on sait que la mésentente pourra être réduite si on augmente le nombre des personnes qui prennent conscience de l'information et des interprétations de cette information.

On imagine facilement qu'en science on puisse aussi en ar-

river à des théories opposées et qui ont cours chez un aussi grand nombre de scientifiques dans l'un et l'autre cas. Par exemple, Linus Pauling trouvait dans ses laboratoires que l'inauraitation auotidienne d'une certaine dose de vitamines C chaque jour assurait celui qui l'inqurgitait d'une immunité totale contre les rhumes et la grippe. Personne ne songe à dire que le prix Nobel de chimie de 1954, que le Prix Nobel de la paix 1962 est subjectif quand il émet une telle opinion, quand il porte un tel jugement. Mais on sait aussi que les médecins ont émis une opinion contraire à celle de Pauling et qu'ils ont aussi apporté des preuves scientifiques, obiectives à l'appui de leur position. Nous sommes donc en science devant une mésentente, et la mise en parenthèses des doutes que nous pouvons avoir sur la pureté des motifs des médecins nous force à reconnaître qu'il s'agit là aussi d'une mésentente honnête. Et si l'on se fie à Alvin Weinberg du Oak Ridge National Laboratorv. bénéficiaire du Atoms for Peace Award de 1960 et du Atomic Energy Commission's E.O. Lawrence Award de 1960, il appert qu'en science aussi, quand les questions sont complexes, il devient nécessaire d'augmenter le nombre des personnes qui devront traiter cette question.

Aussi savons-nous qu'en matière morale comme en science, nous pouvons nous retrouver dans une situation inextricable, et que dans les deux cas, nous pouvons utiliser la modification du nombre des personnes qui traitent la question pour essayer de résoudre l'inextricabilité de la situation. Nous savons donc que les objets complexes exigent un cer-

tain nombre de personnes, que l'objectivité dépend de l'exercice par plusieurs personnes de leurs facultés en regard de l'objet traité.

La question de la pertinence des faits

Mais supposons que l'on découvre que notre juré dissident aime tellement l'argent qu'il a accepté un pot de vin pour se prononcer contre la culpabilité de l'accusé. Nous serions alors en mesure de dire que le jugement de ce juré n'est pas objectif; qu'il a mis son intérêt personnel avant tout, qu'il a préféré satisfaire ses appétits plutôt que de se soumettre à ce qu'il est convenu d'appeler les exigences de l'honnêteté et du iugement droit. Nous nous trouvons alors devant un sens bien différent du concept d'objectivité que celui que nous avons vu dans les première et deuxième parties de cet essai. C'est encore un concept relatif que ce concept d'objectivité, mais il marque un contraste fort différent. Dans cet exemple, le juré dissident fait entrer en ligne de compte des choses, des éléments qui n'appartiennent pas à la matière traitée. C'est en fonction d'une information qu'il possède, celle qu'il recevra une somme "x", et qu'il est le seul des jurés à posséder, qu'il formule le jugement qui est le sien. C'est un élément qui fausse la recherche sans qu'il soit possible à ceux qui se trouvent engagés dans la même recherche de le connaître. Ils ne savent même pas qu'elle est faussée. Devant une telle découverte, on peut fort bien imaginer que le procès soit recommencé, que les autorités compétentes prennent toutes les dispositions pour protéger les jurés de la tentation et que l'on arrive à un verdict équitable.

Dans le rouage des recherches de la vérité en matière morale, on peut donc trouver ce qu'il serait convenu d'appeler des impuretés. En laboratoire, la précision des balances, avec l'usure, devient de moins en moins grande. Il y a une usure normale des appareillages de laboratoire qui entraîne des erreurs et des approximations. des manques de certitudes. En matière morale, il n'y a pas de laboratoires et la seule instrumentation se trouve être les autres hommes. Et l'on serait sans doute prêt d'admettre que l'avarice de notre juré dissident est un exemple d'usure des gens. Comme en laboratoire, il faut tenir compte des usures de l'outillage, en morale, force nous est de tenir compte des usures diverses des hommes qui ont à se prononcer sur une matière donnée. Je ne crois pas qu'il soit outré de croire que les préjugés des hommes, que leurs lubies, leurs injustices sont proprement des défauts de fonctionnement du monde moral, que ce sont les usures des hommes.

Le degré et la manière des préjugés

Mais il est possible de rencontrer l'objection suivante: que non seulement le douzième juré avait des préjugés personnels, mais que les douze avaient en fait à subir des influences impertinentes quant à l'affaire en cause. Il est en effet possible que tous ceux qui reconnaissaient la culpabilité de l'accusé le faisaient à partir

de préjugés, que même si le juré dissident recevait de l'argent pour sa dissidence, l'accusé n'en était pas moins innocent et le juré convaincu de sa position. On peut même imaginer que les onze autres jurés avaient reçu des pots-de-vin. Enfin, même en admettant que tous les jurés fonctionnaient avec des préjugés, avec certains préjugés, il ne s'ensuit pas pour autant que tous les jurés étaient préjugés de la même manière ni au même degré. Il est même impossible pour un juré de se débarrasser complètement de tous ses préjugés. Mais il est sûrement possible de reconnaître que certains individus ont moins de préjugés que d'autres, et qu'un juré dont la partialité s'explique par la formule suivante "J'abhorre le crime!" a de meilleures chances de porter un jugement juste que celui dont les motifs s'expliquent en termes de pots-de-vin. En somme, dire que tous les jurés dans notre exemple ont des préjugés et sont subjectifs, ne revient en fait à dire que tous les hommes ont des faiblesses. Utiliser le terme subjectif en ce sens ne nous apprend rien: nous savons que les hommes sont en un certain sens faillibles. Nous savons aussi que les hommes ne sont pas plus faillibles que leurs instruments. Utiliser le qualificatif subjectif en ce sens rappelle aussi la confusion qu'il v a d'utiliser objectif comme concept relatif quand il ne peut y avoir de concept relatif contraire. Et il ne s'ensuit pas parce que tous les hommes sont faillibles que tous les jugements des hommes sont également faux et/ou faussés: tous les hommes ne sont pas faillibles au même degré. Tous les hommes ne connaissent pas les mêmes usures, au même degré.

La vérité et les préjugés

En dernier lieu, nous devons considérer le fait qu'un jugement, qu'un rapport sur un fait, qu'une interprétation d'un fait. même s'il est le résultat d'un ensemble de préjugés, peut être vrai. Il se peut, par exemple, que ce soit à cause d'une sorte de phobie de la main gauche que je maintienne que la grande majorité des hommes sont droitiers. Si c'est ainsi que les choses se passent, on peut certainement maintenir avec raison que le ne sais pas de quoi je parle. Il n'en reste pas moins que les hommes sont majoritairement droitiers. Ce ne sont pas, en effet, les raisons pour lesquelles un homme porte un jugement qui rendent ce jugement vrai ou faux.

En science aussi on peut parler de préjugés: préjugés politiques, militaires, industriels dans la définition de l'objet de la recherche; préjugés épistémologiques portant sur l'absence de valeurs morales et sociales en science dite pure; préjugés favorables au maintien de la tradition à tout prix; etc.

Résumé

Nous venons donc de voir un autre sens du concept objectif: il peut aussi être employé pour signifier que le jugement est relativement sans préjugés. Une personne peut être considérée comme étant objective si cette personne est juste et impartiale, si elle fait un effort pour être juste et impartiale ou si elle tente d'éviter le préjugé ou un jugement qui repose sur des considérations qui n'ont rien à voir avec les divers mérites de la cause sur laquelle

elle se prononce. Un jugement est objectif s'il est le résultat d'un effort d'impartialité et une inférence juste à partir des faits. des facteurs, des éléments qui se sont présentés au cours de cet effort. Au contraire, une personne qui n'est pas objective en ce sens, est une personne qui a des préjugés et qui se satisfait de descriptions des événements ou des situations qui ne représentent pas nécessairement un état de fait réel, mais qui interprète cet état en fonction de ses désirs et de ses intérêts particuliers.

Et un jugement qui n'est pas objectif est un jugement qui est le produit de ces désirs ou de ces intérêts. Dire, donc en ce sens qu'une personne ou qu'un jugement est subjectif a un sens précis et qui me semble parfaitement approprié.

De plus, il n'y a pas en ce fait d'implication que les personnes et les jugements ne sont objectifs que lorsqu'ils sont dépourvus complètement de tout préjugé ou biais. On ne peut s'attendre à une telle pureté. Et il ne semble pas qu'une telle pureté doive être exigée pour que le concept d'objectivité ait un sens acceptable et qui ne prête pas à confusion. Nous disons régulièrement de certaines choses qu'elles sont chaudes ou froides sans supposer qu'elles sont, qu'elles doivent être ou qu'elles peuvent être parfaitement chaudes ou froides. On me dit d'ailleurs que -273°F... cette température où tous les éléments gèlent, ne peut présentement être atteinte. Tel le chaud et le froid, l'objectivité n'est ici utilisée que comme un adjectif qui dénote une tendance ou une caractéristique dominante. Et de la même manière qu'on peut dire que la journée d'hier a été très chaude, mais

pas aussi chaude que la journée précédente, on peut dire que le jugement rendu par quelqu'un était objectif, même si nous pouvions identifier certaines traces des préjugés que nous connaissons de cette personne. Il est courant dans l'expérience humaine que des distinctions relatives puissent être reconnues sans que l'expérience absolue des différents termes opposés ait été faite.

Rappelons ici que le concept objectif ou le concept subjectif peuvent être utilisés dans le sens analysé dans la première partie de cet essai pour vouloir encore indiquer que tout jugement est le produit direct d'un esprit humain. Cette utilisation ne peut permettre d'éviter encore une fois la confusion. Le concept de subjectivité doit donc être utilisé pour dénoter une attitude et une méthodologie.

Conclusion

Il est important, en conclusion, de se rappeler que la question de l'objectivité ne se pose pas pour tous les types de connaissance. Les propositions strictement factuelles comme celles rapportant le fait qu'il pleut ou qu'il ne pleut pas ou rapportant le compte final d'un match ne sont pas accueillies et ne peuvent être accueillies par une accusation de subjectivité.

Le problème de l'objectivité ne peut être posé et n'est posé que dans les cas où un discours interprète ou évalue des faits. Il ne se pose que lorsque la manière dont a été acquise une connaissance exprimée dans un discours n'est pas claire, quand les sources de la connaissance et la méthode de son élaboration demeurent mysté-

rieuses (pas connues ou pas comprises). On voit comment sont abusifs et confus les discours proposant ce type d'information et de connaissance comme un exemple, sinon l'exemple de l'information ou de la connaissance objective. C'est une première conclusion.

Une deuxième conclusion enfin nous semble importante. Chaque fois que nous entendons parler de l'objectivité d'un jugement, chaque fois que l'on affirme que les jugements de la science sont les plus objectifs, on a l'impression que l'on associe aux jugements objectifs la vérité. On a parfois l'impression que certaines pudeurs se sont fait jour et qui ont reculé très loin le concept de vérité.

L'analyse que nous vous proposons ici de la subjectivité et de l'objectivité a au moins le mérite de se situer dans ce courant scientifique qui est apparu avec le XVIIe siècle et où on cessa de chercher la vérité pour fabriquer la sienne. Ce qui fait la valeur d'un ensemble de propositions, c'est sa plénitude de sens et sa cohérence pourrionsnous dire en paraphrasant Francois Jacob. On a l'impression que les accusations que l'on formule en termes de subjectivité refusent de croire que la vérité n'existe pas là, quelque part attendant d'être révélée mais bien qu'elle se fait. Tous les jugements scientifiques ou moraux sont les résultats d'entreprises de décodage de la réalité, rien de moins mais

aussi rien de plus. Et il n'v a pas, au sens de l'analyse que nous vous avons présentée, de jugements qui soient dotés d'une objectivité particulière telle qu'ils soient autre chose que des tentatives de constitution d'une vérité particulière. Et il n'y a pas non plus de jugements qui soient dotés d'une subjectivité telle qu'ils n'aient pas cette valeur de décryptage de la réalité. En somme, nous ne sommes pas plus objectifs en science qu'en morale.

Monsieur Couture est professeur de philosophie au Collège Jean-de-Brébeuf et Monsieur Norton est du département de philosophie de l'Université McGill.

MORELAND *LATCHFORD

"LE NOM PAR EXCELLENCE DANS L'AUDIO-VISUEL"

samson. Bēlair & associēs

comptables agréés

Montréal — Québec — Rimouski — Sherbrooke — Trois-Rivières — Ottawa — Sept-lles Suite 3100, Tour de la Bourse, Montréal H4Z 1H8 861-5741

PROGRAMMES DE FORMATION ET DE PERFECTIONNEMENT

- Communications (I II)
- Conduite des réunions (I II III)
- Entraînement au travail en équipe (I II III)
- Gestion par objectifs





Pour renseignements:

Mme Marie Létourneau Service aux groupes (514) 735-6595

CENTRE INTERDISCIPLINAIRE DE MONTRÉAL 5055 avenue Gatineau, Montréal H3V 1E4